

LE DROIT DE L'INDEMNISATION ENTRE RESPONSABILITÉ ET AUTOMATICITÉ

LAHLOU
KHIAR
GHENIMA



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GENERALE	13
PREMIERE PARTIE	25
CHAPITRE 1	27
INDIVIDUALISME ET MORALISME : ASSISES DE LA RESPONSABILITE	27
SECTION 1	27
La faute prouvée : fondement originel de l'indemnisation	27
§1 – LES APPROCHES DIVERGENTES DE LA FAUTE	28
§2 – LES ELEMENTS DE LA FAUTE EN QUESTION	30
A – L'élément objectif	30
B – L'élément subjectif : source d'antagonismes	31
SECTION 2	41
La faute presumée : une correction du subjectivisme.	41
§1 – L'OBLIGATION DE SURVEILLANCE : FONDEMENT DE LA RESPONSABILITE	43
A – Les sources de l'obligation de surveillance.	43
B – Détermination de l'obligation de surveillance	45
§2 – LA RESPONSABILITE DU SURVEILLANT : SUPERPOSITION DE DEUX RELATIONS	55
A – La relation entre la victime et l'auteur du fait dommageable	56
B – La relation entre la victime et le surveillant	57
§3 – NATURE HYBRIDE DE LA RESPONSABILITE DU SURVEILLANT	59
A – Responsabilité du surveillant du fait d'autrui	59
B – Responsabilité du surveillant de son fait personnel	60
§4 – NECESSITE DE REFORMER LA RESPONSABILITE DU SURVEILLANT	62
A – Archaïsme de la responsabilité du surveillant	62
B – Pour une responsabilité de plein droit du surveillant	67
CHAPITRE II	70
DECLIN DU RÔLE NORMATIF DE LA RESPONSABILITE	70
SECTION 1	70
DEPERSONNALISATION DE LA RESPONSABILITE DELICTUELLE	70

§1 – LA QUALITE DU REpondant : FONDEMENT DE LA RESPONSABILITE.	71
A – Responsabilité du gardien de la chose es qualité.....	71
B – Responsabilité du commettant es qualité	82
C – La responsabilité du producteur : Un régime ambigu.....	91
§2 – LE FONDEMENT OBJECTIF : SOURCE DE DIVERGENCES.....	96
A – Résistance du courant subjectiviste	97
B – La faute diluée	104
SECTION 2.....	108
Contribution de l'assurance au declin du subjectivisme.	108
§1 – INTRUSION DE L'ASSURANCE DANS LE DROIT DE LA RESPONSABILITE.....	108
A – L'assurance : une nécessité sociale et économique.....	108
B – L'ASSURANCE OBLIGATOIRE : UNE GARANTIE DE L'INDEMNISATION.....	111
C –INTERACTION ENTRE RESPONSABILITE ET ASSURANCE	116
§2– L'IMPACT RELATIF DE LA FAUTE DE L'ASSURE	121
A – Indifférence en principe de la nature de la faute de l'assuré.	122
B – Exclusion de la faute intentionnelle	123
§3 – PERCEPTION DE LA RESPONSABILITE A L'EPREUVE DE L'ASSURANCE.....	131
A – Recul de la faute.....	131
B – Modification de l'approche de la responsabilité	136
CHAPITRE 3	141
LA PORTEE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DELICTUELLE	141
SECTION 1.....	141
LE PRINCIPE INDEMNITAIRE	141
A – Dommage et préjudice : unicité ou dualité ?	141
B – La nature des préjudices indemnisables en question	144
§2 – COMPENSATION DES PREJUDICES	147
A – La réparation au cœur du droit de la responsabilité.....	147
B – La compensation du dommage procède de la justice	149
SECTION 2	155
LA RESPONSABILITE NON EXCLUSIVE DE L'EXONERATION.....	155
§1 – L'EXONERATION : UNE RESURGENCE DU RÔLE NORMATIF DE LA RESPONSABILITE.	156
A – L' exonération : une exigence de l'équité ?.....	156
B – La cause étrangère : une notion floue	157
§2 – L'INCIDENCE DE LA FAUTE DE LA VICTIME SUR SA REPARATION.....	159

A – L’opposabilité relative de la faute.....	159
B – L’impact différencié de la faute	162
DEUXIEME PARTIE.....	167
CHAPITRE 1	170
LE PRINCIPE DE L’INDEMNISATION	
DU DOMMAGE CORPOREL : UN SYSTEME HYBRIDE.	170
SECTION 1	172
AMBIGUITE DES CONDITIONS DE L’ARTICLE 140 TER	172
§1 – LES PREJUDICES INDEMNISABLES EN QUESTION.	173
§2 – L’absence de responsable conditionne l’indemnisation.	175
§3 – La faute de la victime : une condition discriminatoire	177
SECTION 2	178
RECU DE LA GARANTIE DU DROIT DES VICTIMES.....	178
§1 – INSUFFISANCE DES MODALITES D’INDEMNISATION.....	179
§2 – La réparation du dommage corporel :	
un système d’indemnisation intermédiaire	180
CHAPITRE 2	183
LES CONSTANTES DU DROIT	
DE L’INDEMNISATION SYSTEMATIQUE.	183
SECTION 1.....	183
SOCIALISATION DU RISQUE.	183
§1– LE RISQUE SOCIAL OBJET DE L’INDEMNISATION	
SYSTEMATIQUE.	183
§2– L’INDEMNISATION SYSTEMATIQUE RATTACHEE	
AU DOMMAGE CORPOREL.....	186
A – Consécration du droit a l’intégrité physique.....	186
B – La réparation du dommage matériel : une exception	189
SECTION 2.....	190
SOCIALISATION DE L’INDEMNISATION.	190
§1 – L’ASSURANCE ET LA SECURITE SOCIALE :	
INSTRUMENTS DE SOCIALISATION DE L’INDEMNISATION.....	191
§2 – LES FONDS SPECIAUX : DES PALLIATIFS GARANTS	
DE L’INDEMNISATION SYSTEMATIQUE.....	195
A – Intervention des fonds spéciaux à titre subsidiaire	195
B – Intervention des fonds spéciaux à titre de débiteur principal	196
CHAPITRE 2	198
L’INDEMNISATION CONJUGUEE A LA FAUTE	
DE L’AUTEUR DU DOMMAGE : LE DROIT	
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	198

SECTION 1	198
LE DROIT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL :	
PRECURSEUR DE L'INDEMNISATION SYSTEMATIQUE.	198
§1 – LA SECURITE DU TRAVAILLEUR : UNE EXIGENCE DECISIVE.....	198
§2 – LE DROIT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL :	
SOURCE DE L'EVOLUTION DU DROIT DE L'INDEMNISATION.	201
A – Le droit des accidents du travail à l'origine de la responsabilité objective	201
B – Le droit des accidents du travail : premier régime d'indemnisation systématique.....	204
SECTION 2	206
LE DROIT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL :	
DROIT DU RISQUE PROFESSIONNEL.	206
§1 – L'ORIGINE ACCIDENTELLE DE LA LESION.	207
§2 – RECU DU LIEN ENTRE L'ACCIDENT ET LE TRAVAIL.....	209
A – Rattachement de l'accident au travail.....	210
B – Relâchement du caractère professionnel de l'accident par le jeu des présomptions.....	214
SECTION 3	217
MUTATION DE L'ACCIDENT DE TRAVAIL EN RISQUE SOCIAL.	217
§1 – EXTENSION DE LA NOTION D'ACCIDENT DU TRAVAIL.	218
§2 – ABUS DE LA NOTION D'ACCIDENT DU TRAVAIL.	221
SECTION 4	229
MAINTIEN EXCEPTIONNEL DE LA FAUTE AU PROFIT DES VICTIMES.....	229
§1 – LIMITATION DES FAUTES INFLUENTES.....	229
A – La faute de l'employeur.....	230
B – La faute du tiers	235
§2 – LA RESURGENCE DE LA RESPONSABILITE : UN PRIVILEGE EXCLUSIF DE LA VICTIME.....	237
A – La faute induit une réparation complémentaire	237
B – L'exclusion de la faute de la victime renforce l'indemnisation systématique	238
CHAPITRE 3	241
L'INDEMNISATION CONJUGUEE A LA FAUTE DE LA VICTIME :	
LE DROIT DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.....	241
SECTION 1	242
APPLICATION ETENDUE DU DROIT DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	242
§1 – LA NOTION D'ACCIDENT DE LA CIRCULATION : UNE ACCEPTION LARGE.	242

A – Les véhicules concernés.....	242
B – L'implication nécessaire du véhicule dans l'accident.....	243
§2 – PRINCIPE D'UNE INDEMNISATION AUTOMATIQUE.	247
A – Indifférence de la qualité de la victime.....	247
B – Les préjudices indemnisés : une nécessaire conséquence du dommage corporel	251
SECTION 2	252
L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS :	
UN REGIME LARGEMENT OBJECTIF.	252
§1 – L'INDEMNISATION AUTOMATIQUE.	252
§2 – L'INDEMNISATION FORFAITAIRE.	255
SECTION 3 :	257
MAINTIEN RESIDUEL DE LA FAUTE DE LA VICTIME.....	257
§ 1– RÔLE MARGINAL DE LA FAUTE DE LA VICTIME DANS SON INDEMNISATION.....	257
A – Limitation des fautes efficientes	258
B – Opposabilité relative de la faute à son auteur	263
§2 – INOPPOSABILITE DE LA FAUTE DE LA VICTIME AUX TIERS.	273
A – Inopposabilité de la faute de la victime à ses ayants droit.....	274
B – Inopposabilité de la faute de la victime aux tiers transportés	276
SECTION 4	279
L'AUTONOMIE CONTESTEE DU DROIT DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.....	279
§1 – DENI DU DROIT DES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION.	279
A – Déni par la doctrine.....	280
B – Déni par les tribunaux.....	281
§2 – AUTONOMIE CONTESTEE DU DROIT DES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION.....	284
A – Le droit des accidents de la circulation distinct de la responsabilité	284
B – Le fondement discuté du droit des accidents de la circulation	286
CHAPITRE 4	291
LE DROIT DE L'INDEMNISATION SYSTEMATIQUE EXPURGE DE LA FAUTE.	291
SECTION 1	291
L'INDEMNISATION DES VICTIMES DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES : UN REGIME EQUIVOQUE.	291
§1 – INDEMNISATION ABSOLUMENT AUTOMATIQUE DES VICTIMES DE MANIFESTATIONS.	292
A – Soustraction de l'indemnisation à la responsabilité administrative.....	292

B – La qualité de victime : unique condition	297
C – Procédure amiable de l'indemnisation	301
§2 – INDEMNISATION DISCRIMINATOIRE	
DES VICTIMES DE MANIFESTATIONS.....	304
A – Atomisation du droit de l'indemnisation	305
B – Indemnisation à géométrie variable	
des victimes de manifestations	308
SECTION 3	311
L'INDEMNISATION DES VICTIMES DU TERRORISME :	
UN REGIME A PART.....	311
§1– ADAPTATION DU DROIT A LA REALITE DU TERRAIN	311
A – Le recours à la responsabilité civile : la solution initiale.....	312
B – Introduction partielle d'un régime d'indemnisation automatique	312
C – Aboutissement du droit des victimes du terrorisme.....	313
§ 2– L'INDEMNISATION SYSTEMATIQUE :	
UN DROIT POUR TOUTES LES VICTIMES DU TERRORISME	316
A – L'origine des dommages indemnisés	316
B – ECLATEMENT DES VICTIMES DU TERRORISME.....	323
§3 – INDEMNISATION AVANTAGEUSE DU DOMMAGE CORPOREL.....	326
A – Réparation des préjudices induits par le dommage corporel	326
B – LA PROCEDURE D'INDEMNISATION	339
§4 – REPARATION SYSTEMATIQUE DES DOMMAGES MATERIELS.....	340
A – Les dommages matériels pris en charge	341
B – Compensation des dommages matériels	345
CHAPITRE 5	347
LES PERSPECTIVES DU DROIT DE L'INDEMNISATION.	347
SECTION 1	347
NECESSITE D'ETENDRE L'INDEMNISATION SYSTEMATIQUE.	347
§1 – L'INDEMNISATION SYSTEMATIQUE DES VICTIMES	
D'INFRACTIONS PENALES : UNE JUSTE REVENDICATION.....	348
A – ETAT DES LIEUX DE LA PROTECTION DES VICTIMES.....	348
B – LA REFORME DU DROIT DES VICTIMES	
D'INFRACTIONS PENALES : UN BESOIN LEGITIME.	354
§2 : L'INDEMNISATION SYSTEMATIQUE DES VICTIMES D'ACCIDENTS	
MEDICAUX : LA SOLUTION A UN STATUT COMPLEXE.	366
A – Dualité de la nature de la responsabilité médicale.....	367
B – PLURALITE DES FONDEMENTS	
DE LA RESPONSABILITE MEDICALE.	378
C – POUR UNE INDEMNISATION SYSTEMATIQUE	
DES VICTIMES D'ACCIDENTS MEDICAUX.....	386

SECTION 2	393
LES NOUVELLES DONNES DU DROIT DE L'INDEMNISATION.....	393
§1 – LA DICHOTOMIE DE LA RESPONSABILITE	
CIVILE TRANSCENDEE.	393
A – Coexistence des deux régimes de responsabilité dans le code civil.	393
B – Tendance à l'unification du régime de l'indemnisation.	395
§2 : L'INDEMNISATION INDEPENDANTE DE L'ACTION PENALE.	399
A – Le principe de la primauté du pénal sur le civil.	399
B – Le criminel n'exerce plus son autorité sur le civil.....	405
§3 – LA GARANTIE DE LA SECURITE : FONDEMENT	
DU DROIT DE L'INDEMNISATION.....	410
A – Le droit à la sécurité : un droit fondamental de l'Homme.....	411
B – Le droit de l'indemnisation : une garantie de la sécurité.....	414
CONCLUSION GENERALE.	417
BIBLIOGRAPHIE.....	425
1 – OUVRAGES GENERAUX	425
2 – OUVRAGES SPECIAUX.....	426
3 – ARTICLES.	427
ABREVIATIONS.....	432